

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
D'EURE ET LOIR
ARRONDISSEMENT
DE CHARTRES
**COMMUNE
D'AUNEAU-
BLEURY-SAINT-
SYMPHORIEN**

Envoyé en préfecture le 13/04/2021

Reçu en préfecture le 13/04/2021

Affiché le

ID : 028-200056463-20210407-21_067-DE

slow



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 07 AVRIL 2021

Date de convocation : 01/04/2021	L'an deux mille vingt-et-un Le mercredi sept avril à dix-neuf heures sept				
Date d'affichage : 12/04/21	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au foyer culturel en séance sans public, conformément au décret n° 2020-1310 du 29 octobre prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et dans sa version modifiée par le décret n° 2021-31 du 15 janvier 2021, article 4, sous la présidence de Jean-Luc DUCERF, Maire.				
NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice 33	Présents 26	Pouvoirs 6	Votants 32	Absents 1

DELIBERATION N° 21/067

ÉTAIENT PRESENTS : (26)

Youssef AFOUADAS
Jean-Pierre ALCIERI
Catherine AUBIJOUX
Gilberte BLUM
Sylviane BOENS
Christiane CHEVALLIER

Cécile DAUZATS
Yoann DEBOUCHAUD
Dominique DESHAYES
Amandine DUBAND
Patrick DUBOIS
Jean-Luc DUCERF

Benjamin DUROSAU
Bruno EQUILLE
André FRANCIGNY
Joël GEOFFROY
Marie-Anne HAUVILLE
Frédéric GRIZARD

Fabienne HARDY-HOUVAS
Stéphane HOUDAS
Claudine JIMENEZ
Dominique LETOUZE
Stéphane LEMOINE
Steeve LOCHET
Frédéric ROBIN
Sylvie ROLAND

ABSENTS AYANT DONNE UN POUVOIR : (6)

Joseph DIAZ	a donné pouvoir à	Cécile DAUZATS
Florence LE HYARIC	a donné pouvoir à	Marie-Anne HAUVILLE
Olivier MARTINEZ	a donné pouvoir à	Jean-Luc DUCERF
Rodolphe PERROQUIN	a donné pouvoir à	Sylviane BOENS
Robert TROUILLET	a donné pouvoir à	Jean-Pierre ALCIERI
Christelle TOUSSAINT	a donné pouvoir à	Dominique LETOUZE

ABSENTS N'AYANT PAS DONNE DE POUVOIR : (1)

Nicole MAKLINE -

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Amandine DUBAND est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

TERRITOIRE D'ENERGIE 28 : CREATION DE POINTS LUMINEUX – GRANDE RUE EQUILLEMONT

RAPPORTEUR : M. Jean-Pierre ALCIERI

NOTE DE SYNTHÈSE :

M. Jean-Pierre ALCIERI expose aux membres du Conseil Municipal le projet d'éclairage public préparé à la demande de la commune par ENERGIE Eure et Loir :

Création de Point Lumineux : Grande rue Equillemont

Il est à remarquer que les interventions prévues en matière d'éclairage public s'inscrivent dans une politique d'efficacité énergétique et de maîtrise de la consommation d'énergie. En l'état, ces travaux prévoient en effet l'installation de lampes à basse consommation de type LED.

En cas d'accord, ces travaux seraient alors réalisés par ENERGIE Eure et Loir et donneraient lieu à la mise en œuvre du plan de financement suivant :

SOLUTION N°1 – AVEC TRANCHÉE

Coût estimatif HT des travaux	Prise en charge par ENERGIE Eure et Loir	Contribution de la collectivité*
43.600 €	30%	13.080 €

*Au titre de la maîtrise de la consommation d'énergie

En conséquence, **après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Le Conseil Municipal

Article 1 : Adopte le projet de travaux à intervenir sur le réseau d'éclairage public ainsi présenté.

Article 2 : Approuve le plan de financement correspondant, le versement de la contribution financière de la commune intervenant après réalisation des travaux sur présentation d'un titre de recette émis par ENERGIE Eure et Loir.

Article 3 : Autorise M le Maire à signer la proposition financière, ainsi que le projet de création et à intervenir avec ENERGIE Eure-et-Loir pour la réalisation des travaux.

Envoyé en préfecture le 13/04/2021
Reçu en préfecture le 13/04/2021
Affiché le
ID : 028-200056463-20210407-21_067-DE

**Monsieur le Maire,
Jean-Luc DUCERF**



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif d'Orléans ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique " Télerecours citoyens" accessible par le site Internet : <http://www.telerecours.fr>



ECLAIRAGE PUBLIC :

Proposition financière
faisant suite à une demande de travaux

Comme suite à votre demande, vous trouverez ci-dessous les modalités de financement des travaux que votre collectivité envisage de faire réaliser sur son réseau d'éclairage public. A cet égard, nous vous sommes reconnaissants de bien vouloir compléter la présente proposition en indiquant la suite réservée à ce projet.

Demeurant à votre écoute pour toute précision complémentaire, veuillez agréer, l'expression de nos salutations distinguées.

LE PÔLE ECLAIRAGE PUBLIC

NUMERO D'AFFAIRE : 21_IEP_CRE_577

LOCALISATION DES TRAVAUX :

Lieu : AUNEAU-BLEURY ST SYMPHORIEN

Libellé : Grande rue d'Equillemont

TYPE DE TRAVAUX : Création

PROPOSITION FINANCIERE N°1 (voir dossier technique)

Coût estimatif HT des travaux	Prise en charge par ENERGIE Eure-et-Loir	Contribution de la collectivité*
43 600 €	30%	13 080 €
		70%
		30 520 €

DELAIS DE VALIDITE

La présente proposition est valable 2 mois, soit jusqu'au

12 mai 2021

Au-delà de cette échéance, il revient à la collectivité de formuler, si nécessaire, une nouvelle demande de travaux auprès d'ENERGIE Eure-et-Loir.

PROPOSITION FINANCIERE N°2 (voir dossier technique)

Coût estimatif HT des travaux	Prise en charge par ENERGIE Eure-et-Loir	Contribution de la collectivité*
20 500 €	30%	6 150 €
		70%
		14 350 €

* au titre de la maîtrise de la consommation d'énergie (Article L5212-26 du CGCT) : pose d'équipements faiblement énergivores de type LED, Sodium Haute Pression...

* autres

Le représentant de la collectivité :

approuve le projet et la proposition financière N°⁽¹⁾ qui fait référence aux éléments de l'étude technique (*la contribution de la collectivité fera l'objet d'un titre de recette émis par ENERGIE Eure-et-Loir après réalisation des travaux*).

ne donne pas suite au projet.

(1) à renseigner obligatoirement en cas d'acceptation

Nom, Prénom :

.....Jean-Luc DUCERF.....

Fonction : d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien.....

.....



Cachet de la collectivité

* 28700 *

date :

Envoyé en préfecture le 13/04/2021
Reçu en préfecture le 13/04/2021
Affiché le 
ID : 028-200056463-20210407-21_067-DE



ENERGIE Eure-et-Loir

DOSSIER TECHNIQUE ÉCLAIRAGE PUBLIC

PROJET DE CREATION

Le 09/02/2021

COMMUNE : AUNEAU-BLEURY ST SYMPHORIEN

Descriptif et localisation : Grande rue d'Equillemont

Référence du dossier : 21_IEP_CRE_577

ENERGIE Eure-et-Loir

Tél 02-37-84-14-47

Télécopie 02-37-84-07-86

65 Rue du Maréchal Leclerc

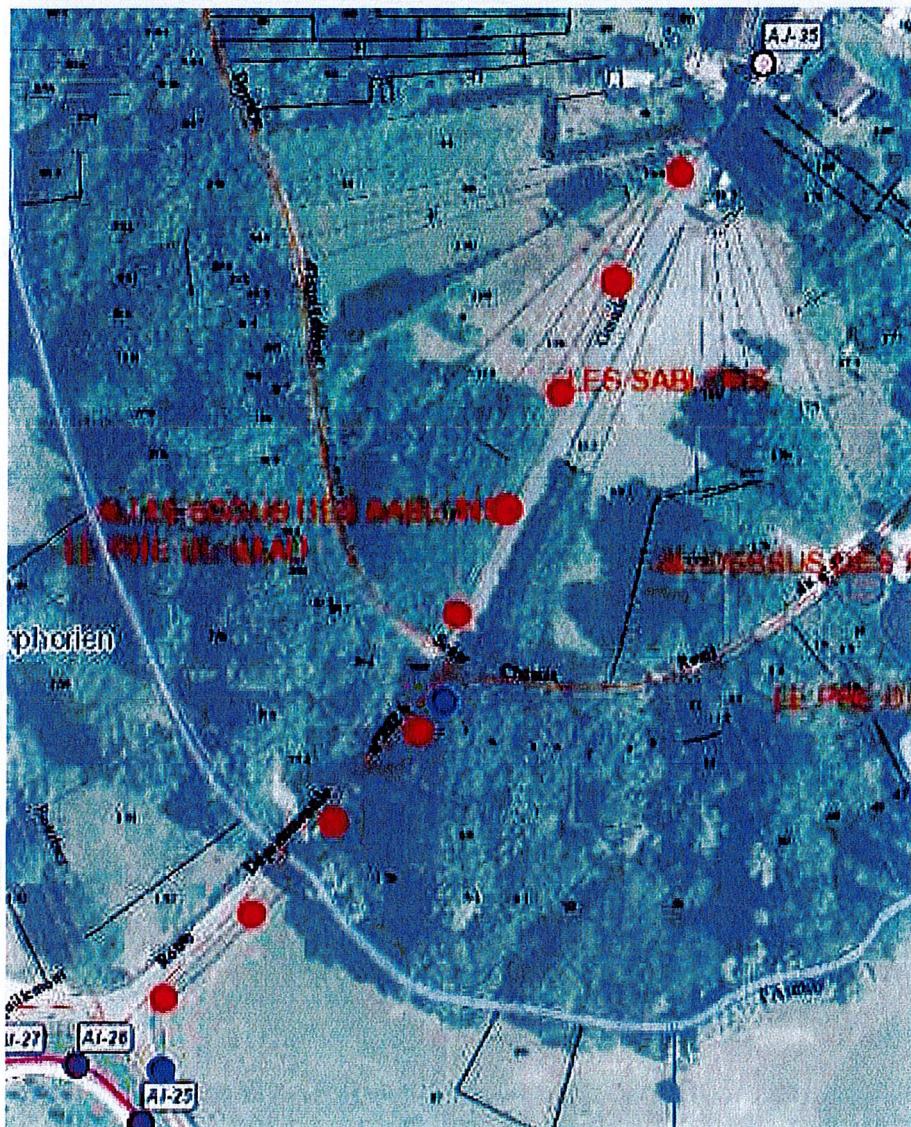
28110 Lucé

LE POLE ECLAIRAGE PUBLIC

eclairage-public@energie28.fr

Définition du périmètre et implantation du (des) matériel(s)

Ce plan ci-dessous présente l'emprise du projet et l'implantation des installations concernées :



Points lumineux à créer :

- Passage piéton
 - Candélabre

Solution préconisée

Ce projet comportera un total de 11 luminaires neufs avec les caractéristiques techniques suivantes :

Situation préconisée		
LOCALISATION		
Lieu concerné	Grande rue d'Equillemont	
MATERIEL		
Constructeur	ECLATEC	COMATELEC
Référence Constructeur	PALEO	NEOS
DONNEES TECHNIQUE		
Type de lampe	LED	
Température de couleur (K)	3 000	Bleu
Durée de vie des lampes (h)	80 000	
Puissance réelle unitaire (W)	42	63
Modèle de gradation	S1 : voir synthèse	Aucun
DONNES DU PARC		
Nombre de luminaires	9	2
Hauteur de feux (m)	7	4
Puissance totale installée (kW)	0,5	
Consommation annuelle (kWh/an)	1 660	
ANALYSE ENVIRONNEMENTALE		
Emission de CO2 (kg CO2)	200	
ANALYSE FINANCIERE DU PROJET		
Coût de la fourniture (c €/kWh)	18	
Coût annuel estimé de la consommation (€ HT/an)	300	
Coût total de l'investissement*HT (€)		
Solution N°1 : Avec tranchée	43 600	
Solution N°2 : Sans tranchée	20 500	

*Le montant fait l'objet d'un co-financement entre ENERGIE Eure-et-Loir et la collectivité (se référer à la proposition financière).

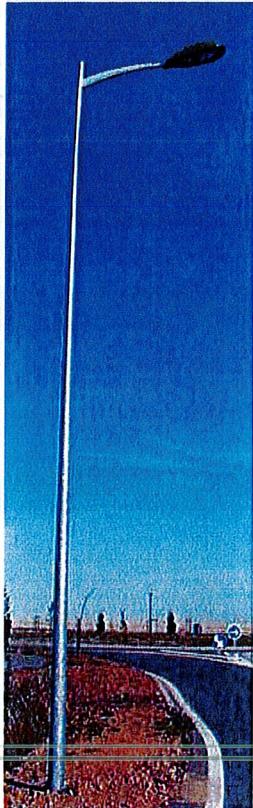
Descriptif technique

Le projet comprendra d'un point de vue technique :

- La pose des mâts et lanternes ainsi que le raccordement associé
- Selon le choix de la commune :
 - Solution N°1 : la réalisation des travaux avec la tranchée,
 - Solution N°2 : les fourreaux seront mis à disposition d'ENERGIE Eure-et-Loir,
- Les différents coffrets de protection
- La reprise de l'alimentation depuis AI-25 pour les candélabres avant le pont coté Auneau,
- La reprise de l'alimentation depuis AI-35 pour les candélabres coté Equillemont.
- Le programme d'abaissement S1 sera mis en place dans les lanternes (sauf passage piéton).

S1	
Allumage > 23 h	100%
23 h > 05 h	50%
05 h > Extinction	100%
Soit 3 008 h/an	

Ci-dessous, le matériel proposé pour ce projet :



Exemple d'un passage piétons sécurisé avec un éclairage



VALIDATION TECHNIQUE DU PROJET PAR LA COLLECTIVITÉ

Référence du dossier : 21_IEP_CRE_577

Descriptif et localisation : Grande rue d'Equillemont à AUNEAU-BLEURY ST SYMPHORIEN

Je soussigné(e) Monsieur le Maire Jean-Luc DUCERF

Commune d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien

Demande l'exécution du projet d'éclairage public relevant du présent document :

- Approuve sans réserve l'installation des matériels,

<input type="checkbox"/> Solution n°1 Avec tranchée	<input type="checkbox"/> Solution n°2 Sans tranchée
--	--

- Approuve sans réserve les caractéristiques techniques des matériels, les références et leurs couleurs,
- Approuve sans réserve le plan d'implantation des équipements d'éclairage public tel que précisé au présent document,
- Prend acte que toute modification ultérieure du choix des matériels et/ou de lieux d'implantation engendrant un surcoût par rapport au plan de financement convenu initialement ne peut donner lieu à une participation de la part d'ENERGIE Eure-et-Loir.

Pour accord sans réserve,
Date, Cachet et Signature :

Jean-Luc DUCERF
Maire d'Auneau-Bleury-St-Symphorien



Envoyé en préfecture le 13/04/2021

Reçu en préfecture le 13/04/2021

Affiché le



ID : 028-200056463-20210407-21_067-DE